



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Décision modificative n°2 - budget principal 2024

N° 002.12.2024

Rapporteur :
Martine MARÉCHAL

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 20
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON
Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-002122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Afin d'ajuster les crédits inscrits au BP 2024, il y a lieu de réaliser une décision modificative selon le détail suivant :

SECTION D' INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles Article 2031 : frais d'études Article 2051 : concessions et droits similaires		8 000 30 000		
Chapitre 21 : immobilisations corporelles Article 2112 : terrains de voirie	44 500			
Chapitre 45 : opérations pour le compte de tiers Article 458103 : convention façades Article 458203 : convention façades		6 500		6 500
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés Article 1641 : emprunts en euros			6 500	
TOTAL SECTION D' INVESTISSEMENT	44 500	44 500	6 500	6 500
		-		-

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 : charges à caractère générale 60631 : fournitures d'entretien 617 : études et recherches 615231 : entretien et réparations sur voiries 61551 : entretien et réparations sur matériel roulant 6184 : versements à des organismes de formation 62268 : autres honoraires, conseils... 6245 : transports de personnes extérieures à la collectivité 627 : services bancaires et assimilés 6283 : frais de nettoyage des locaux	6 000 32 500 30 000 8 000 17 000 6 000 7 000			
Chapitre 013 : atténuations de charges Article 6419 : remboursements sur rémunérations du personnel			46 000	
Chapitre 66 : charges financières Article 661121 : montant des ICNE de l'exercice		32 000		
Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations Article 6815 : dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		71 000		
Chapitre 78 : reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Article 7815 : reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant				46 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 500	106 500	46 000	46 000
		-		-

TOTAL GENERAL	0	0	0	0
----------------------	----------	----------	----------	----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-002122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

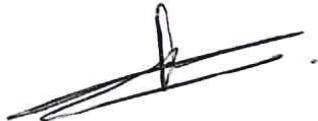
Pour l'autorité compétente par délégation

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 13 décembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-002122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Affichage : 13/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation